

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 19 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du mercredi 19 mars 2025

Délibération n°010_250319

Convention avec l'association Globice pour la mise en place de l'animation « Campus Cétacés Mobile » sur le territoire communal.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 13 mars 2025, dématérialisée et affranchie le 13 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers								
	Absents							
Présents	Absents	Procuration donnée à	Absents					
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN¹ Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY ² Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT	M. Jérémy TURPIN Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Yannicke SEVERIN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOI					

¹ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 5 à 9 et n'a pas pris part au vote

² N'a pas pris part au vote des délibérations n° 5 à 9 vu la procuration donnée à M. Jérémy TURPIN

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 7 à 8 et n'a pas pris part au vote

⁴ A quitté définitivement la salle des délibérations lors de l'annonce de la délibération n°12 et n'a pas pris part au vote des affaires n°12 à 17

⁵ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 15 à 16 et n'a pas pris part au vote

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 19 MARS 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
	presents				Pour	Contre	Abst
Délibération n°1	26	6	13		32	0	0
Délibération n°2	26	6	13		Prend acte		
Délibérations n°3 à 4	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°5 à 6	25	5	. 15		30	0	0
Délibérations n° 7 à 8	24	5	16		29	0	0
Délibération n°9	25	5	15		30	0	0
Délibérations n°10 à 11	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°12 à 14	25	6	14		31	0	0
Délibérations n°15 à 16	24	6	15		30	0	0
Délibération n°17	25	6	14		31	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire

Juliana/M'DOIHOMA

DELINION





Conseil municipal - Séance du 19 mars 2025 Délibération n°010_250319

Pôle Développement Territorial Durable

Convention avec l'association Globice pour la mise en place de l'animation « Campus Cétacés Mobile » sur le territoire communal

Cellule Développement Durable

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Contexte

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de sensibilisation à la protection de l'environnement, la commune de Saint-Louis souhaite renforcer ses actions en faveur de la biodiversité marine.

L'association Globice Réunion, reconnue pour son engagement dans l'étude et la conservation des cétacés de La Réunion et de l'Océan Indien, propose des activités éducatives et de sensibilisation, accessibles au grand public et aux écoles.

Elle a en particulier développé un musée itinérant, le « Campus Cétacés Mobile », permettant de proposer aux écoles ainsi qu'au grand public un panel d'animations qui se déploient à partir d'un conteneur sur 200 à 600m² selon l'espace disponible. Les animations prennent différentes formes : simulations scientifiques, apprentissages ludiques ou immersions en vidéo 3D.

L'association Globice Réunion propose l'implantation du « Campus Cétacés Mobile » sur le territoire de Saint-Louis pendant 2 mois, entre le 17 mars et le 11 mai 2025. Deux espaces communaux ont été identifiés afin de permettre une présence équitable sur le territoire : le parking de la piscine municipale de La Rivière et l'esplanade de la Zac Avenir.

Afin de favoriser la diffusion des connaissances et d'encourager une prise de conscience collective, la commune s'engage à soutenir la mise en place de l'installation itinérante "Campus Cétacés Mobile" sur son territoire en :

- Mettant à disposition les espaces communaux définis pour la durée de l'installation,
- Permettant le branchement électrique pour répondre aux besoins de l'installation,
- Finançant par un défraiement de 450€ HT le déplacement de l'installation sur le site de Saint-Louis afin de permettre un accès équitable à cette animation pour les écoles du territoire,

Cette action est subventionnée par le Département et gratuite pour les écoles et le public. Il est ainsi nécessaire définir le cadre de ce partenariat au travers d'une convention.

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID: 974-219740149-20250320-DCM010_2025-DE

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Globice en date du 08/01/2025,

CONSIDERANT l'expérience et l'engagement de l'association Globice Réunion dans la préservation des cétacés et la sensibilisation du public ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Saint-Louis de soutenir et d'accompagner des initiatives à destination du grand public et des scolaires sur les enjeux de la protection de l'environnement et de la transition écologique ;

CONSIDÉRANT que l'association Globice Réunion propose une installation itinérante, le "Campus Cétacés Mobile", permettant d'animer des ateliers de sensibilisation à la préservation des cétacés ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

<u>Article 1</u>: d'approuver la convention de partenariat annexée entre la commune de Saint-Louis et l'association Globice Réunion pour la mise en place de l'installation "Campus Cétacés Mobile" sur le territoire communal,

<u>Article 2</u>: d'attribuer une subvention de 450€ HT à l'association Globice Réunion, correspondant au coût du déplacement de l'installation entre les sites de La Rivière Saint-Louis et celui de Saint-Louis, les autres déplacements restant à la charge de l'association,

<u>Article 3</u>: d'autoriser Madame le Maire, ou toute personne habilitée, à signer la convention et les pièces s'y rapportant.

Vote: 32 pour

La Maire,

Juliana×M'DOIHOMA

REUN

Le présent document est certifié exécutoire Etant transmis en Sous-Préfecture le Et publié le